

## PROCES VERBAL BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur BIETTE Bernard
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>10<sup>ème</sup></b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du**

**bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 11
- votants : 15

**Date de convocation :**

Le 10 septembre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Madame MICHOT Karine - Monsieur HENault Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur GIBault Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique

**Ont donné pouvoir :** Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Monsieur GIBault Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur HENault Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques -

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (19 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

### Ordre du jour

#### I. DELIBERATIONS

##### FINANCES

1. **Attribution des aides à l'apprentissage 2024**
2. **Attribution d'une subvention à la Société Départementale d'Agriculture**

##### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. **Cession de l'ensemble immobilier sis 1 impasse de l'industrie, ZA Vau de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110) au profit de la SCI DANIEL ET JACKY**

#### II. AFFAIRES DIVERSES

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière réunion de bureau. **Le Bureau communautaire l'entérine à l'unanimité**

Dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été confiées lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2023, le bureau s'est prononcé ensuite sur les délibérations suivantes :

#### Finances

##### **1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2024**

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis en place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé

pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif. Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

DATE DEMANDE	SOCIETE	APPRENTI	MONTANT DE L'AIDE
19/06/2024	SARL BERNARD MICHEL SAINT-GEORGES-SUR CHER	Mathéo BLATEAU, CAP Menuisier	3 000,00 €
03/06/2024	SARL RAMIER SAINT-AIGNAN	Illan LUCAS BP Métier du plâtre	3 000,00 €
02/07/2024	SOMMIER CLAIRE SAINT-AIGNAN	GAUTHIER Ilona CAP Coiffure	3 000,00 €
16/07/2024	EARL PARIS SIMONEAU SAINT-GEORGES SUR CHER	ROUSSE Célian BUT Techniques de Commercialisation	3 000,00 €
23/07/2024	L4F DU COIN DE L'OEIL CONTRES	PLOU EMONET Pamela Bac Pro Métiers du commerce et de la vente	1 500,00 €
24/07/2024	VAUQUELIN FILS SOINGS-EN-SOLOGNE	PEREZ Bradley CAP Couvreur	3 000,00 €
		PEREZ Hayden CAP Couvreur	3 000,00 €
29/07/2024	SAS BARON NOYERS-SUR-CHER	BOUTON Duncan Titre professionnel Carrossier Peintre	3 000,00 €
	SAS BARON NOYERS-SUR-CHER	FIRMIN Timéo Bac Pro Carrossier peintre	3 000,00 €
30/07/2024	ASIA FOODTECH CONTRES	NIANG Baye Moussé Diplôme d'ingénieur	3 000,00 €
08/08/2024	OUVRY TRISTAN MEUSNES	GRONDIN Kassandra CAP Peintre	3 000,00 €
08/08/2024	LA FEUILLE D'ARGENT NOYERS-SUR-CHER	MILANE Lucas CAP Charcutier	1 500,00 €
		DESLOGES Tony CAP Boucher	3 000,00 €
		HESLOUIS Maxime CAP Charcutier	3 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>39 000,00 €</b>

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 10 septembre 2024 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

**Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

**Vu** la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 12 mars 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

**Vu** le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme susvisé.

Madame Stella COCHETON, Vice-présidente en charge des finances, annonce à l'Assemblée qu'une réflexion est en cours au sein de la Commission Finances pour élaborer une réglementation concernant les modalités d'attribution de ces aides. Monsieur Jean-Pierre CHARLES GUIMPIED lui demande si la Communauté de communes dispose d'informations sur le taux de réussite aux examens ainsi que du nombre d'entreprises offrant un contrat une fois la période d'apprentissage terminée. Madame Stella COCHETON précise qu'elle n'a pas d'information à ce sujet mais souligne que des questions relatives à ces points seront rajoutées dans le questionnaire en cours d'élaboration qui sera prochainement envoyé aux entreprises.

## **2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA SOCIETE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER**

Depuis plusieurs années, la Société Départementale d'agriculture de Loir-et-Cher sise Hôtel du Département, Place de la République à BLOIS (41020), organise un concours régional de fromages à Selles-sur-Cher. La prochaine édition aura lieu le 6 novembre 2024. L'organisation bénéficie du soutien du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, du suivi technique du Syndicat AOP Selles-sur-Cher et de l'assistance matérielle de la Ville de Selles-sur-Cher. Le développement considérable de l'évènement nécessite cependant des moyens supplémentaires. Aussi, par courrier du 8 août 2024, Monsieur Jacky PELLETIER, Président de ladite Société, sollicite une subvention de 3 000.00 € auprès de la Communauté de communes pour financer l'organisation de ce concours.

**Vu** l'avis favorable de la Commission finances réunie le 10 septembre 2024,

**Considérant** que cet évènement occupe une position centrale sur le territoire communautaire par rapport à l'échelon régional du concours et participe à son rayonnement par la présence d'une forte proportion de producteurs des 33 communes membres,

Le Bureau communautaire **à l'unanimité** approuve le versement d'une subvention de 3 000.00 € au profit de la Société Départementale de Loir-et-Cher sise Hôtel du Département, Place de la République à BLOIS (41020) pour financer l'organisation du concours régional de fromages à Selles-sur-Cher. Le crédit sera inscrit à l'article 65748 du budget principal. Monsieur le Président ou à son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces.

## **Développement économique**

---

### **3. CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 1 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZA VAU DE CHAUME A SAINT-AIGNAN (41110) AU PROFIT DE LA SCI DANIEL ET JACKY**

Par courrier en date du 26 avril 2024, la SCI DANIEL ET JACKY représentée par Messieurs Daniel et Jacky JOUSSELIN, dont le siège social se situe au 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110), se porte acquéreur de l'ensemble immobilier cadastré section AM n°441 sis 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110), propriété de la Communauté de communes Val de Cher-Controis, moyennant le prix de 150 000.00 € HT, TVA en sus, l'ensemble. Cet ensemble est constitué d'une parcelle d'une superficie de 4 691 m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment d'activité de garagiste d'une surface de 315 m<sup>2</sup>.

**Vu** l'avis du service des domaines du 10 septembre 2024,

**Vu** le courrier de la SCI DANIEL ET JACKY en date du 26 avril 2024,

**Considérant** qu'il est nécessaire de poursuivre le développement économique sur le territoire communautaire, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de vendre l'ensemble immobilier cadastré section AM n°441 constitué d'une parcelle d'une superficie de 4 691 m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment d'activité de garagiste d'une surface de 315 m<sup>2</sup>, sis 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110) au profit de la SCI DANIEL ET JACKY représentée par Messieurs Daniel et Jacky JOUSSELIN, dont le siège social se situe au 1 impasse de l'industrie à Saint-Aignan (41110) ou à toute personne morale s'y substituant, moyennant le prix de 150 000.00 € HT, TVA en sus, l'ensemble. Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

## **Affaires diverses**

---

### **4. CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, DEV'UP ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que pour poursuivre l'attribution des aides à l'apprentissage, des aides à l'investissement en matériel et des aides à l'investissement en immobilier ainsi que toutes actions favorisant le développement de l'économie sur le territoire la contractualisation d'une convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et DEV'UP sera proposée au Conseil communautaire du 23 septembre 2024.

### **5. CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE SOLOGNE VAL DE CHER ET A LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS CONTRACTUALISEE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS ET DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

Fin octobre 2023, la Communauté de communes est devenue officiellement lauréate du programme national Territoire d'industrie. Accompagnée par les Communautés de communes du Romorantinais et du Monestois ainsi que Sologne des Rivières, un plan d'action a été défini pour développer l'industrie sur le territoire à horizon 2027. La Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) en qualité de structure porteuse s'est

engagée pour le compte des deux autres EPCI à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre du programme en particulier par le recrutement en son sein d'un chef de projet chargé d'assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation dudit programme. Une convention relative au cofinancement de ce poste et à la mise à disposition de moyens matériels entre les 3 EPCI sera portée à l'approbation du Conseil communautaire du 23 septembre 2024. Son rôle sur le territoire communautaire sera notamment de mettre tout en œuvre pour développer la formation des jeunes et des adultes afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins des entreprises. Une de ses priorités sera également d'accroître l'offre de logements locatifs. Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président conclut en indiquant qu'il conviendra ce chef de projet à se présenter au début d'une prochaine séance communautaire.

## **6. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE, L'ETAT ET L'ANAH**

La Communauté de communes Val de Cher-Controis, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et les communes du Controis-en-Sologne, Montrichard Val de Cher et Selles-sur-Cher ont signé le 15 octobre 2019 la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de cinq ans. Face à la demande exponentielle en rénovation énergétique, un avenant N°1 a été signé le 1er juillet 2021. L'ANAH fait évoluer le cadre réglementaire de distribution des aides aux ménages pour la rénovation de leur logement et crée l'outil pacte territorial, nouveau contrat de financement du service public de la rénovation de l'habitat. Le territoire doit se positionner d'ici le 1er janvier 2025 sur la signature d'un pacte territorial. Pour ne pas interrompre la continuité de celui existant et ne pas pénaliser les ménages bénéficiaires, le Conseil communautaire du 23 septembre 2024 devra se prononcer sur le prolongement du délai et des objectifs de l'OPAH du 16/10/2024 au 16/10/2025 via la contractualisation d'un avenant N°2.

## **7. REFORME DE LA LOI SUEUR AU PROFIT DE L'AIDE A LA CREATION DE CINEMAS**

Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président, rappelle que la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale, adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat début février, est parue au Journal Officiel le 22 février dernier. Elle modifie la loi SUEUR, permettant ainsi aux collectivités territoriales de financer la création de cinémas, et plus uniquement leur modernisation ou leur extension.

## **8. TRANSFERT DE LA GESTION DES CENTRES AQUATIQUES DE SAINT-AIGNAN ET DE SELLES-SUR-CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS**

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'avec l'accord de Monsieur Eric CARNAT, maire de la ville de Saint-Aignan et de Madame Stella COCHETON, maire de la commune de Selles-sur-Cher, la gestion de leur centre aquatique respectif sera transférée à la Communauté de Communes. Le montant du transfert de charges sera étudié par Monsieur Thierry GREGOIRE du Cabinet PIM. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 4 novembre 2024.

## **9. L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président met en avant les enjeux liés à la sédentarisation des membres de la communauté des gens du voyage sur le territoire communautaire, soulignant la nécessité d'apporter des solutions. Cependant, il tient à souligner que les défis sont importants en raison de comportements incivils. La Ville de Selles-sur-Cher est largement impactée par cette problématique et les élus attendent une réponse de l'Etat. Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, élu communautaire et maire de la Commune de Sassay, tient à souligner que des solutions doivent bien sûr être apportées mais que cette population doit respecter la loi.

Fait à le Controis-en-Sologne, le 16 septembre 2024  
Le Président  
Jacques PAOLETTI

La secrétaire de séance  
Stella COCHETON

